

CHALEUR AU TRAVAIL : NOS VIES AVANT LA PRODUCTION !

Dans les industries du verre et de la céramique, la chaleur n'est pas un accident de saison. Elle est au cœur même de nos métiers : fours, fusion, cuisson, recuisson, séchage, rayonnement thermique, maintenance à chaud, manutentions, EPI, ateliers mal ventilés, travail posté, feu continu, nuits, week-ends, équipes successives et parfois travail isolé.

Avec les canicules et le changement climatique, cette chaleur de process se cumule à la chaleur extérieure. Les conditions de travail deviennent intenable et dangereuses. Fatigue extrême, déshydratation, vertiges, crampes, malaises, baisse de vigilance, accidents, brûlures, erreurs de manipulation : la chaleur met directement en danger la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs.

La chaleur est un risque professionnel, pas une fatalité !

Les employeurs ont l'obligation de protéger la santé des salariés. Pourtant, trop souvent, la chaleur est traitée comme une simple gêne, un inconfort ou une contrainte individuelle. Pour la Fédération CGT Verre et Céramique, il faut passer des recommandations patronales à des droits opposables. La production ne doit jamais passer avant la santé.

**Nous ne voulons pas seulement survivre à la chaleur !
Nous voulons travailler sans mettre notre santé en danger.**

Le feu continu, les fours, les impératifs de production ou les contraintes techniques ne peuvent pas servir d'excuse pour imposer des conditions dangereuses.

Ce qui n'est pas mesuré n'est pas prévenu.

Ce qui n'est pas reconnu n'est ni réparé, ni transformé.

La Fédération CGT Verre et Céramique exige l'ouverture d'une négociation de branche

Nous demandons une négociation spécifique sur le risque chaleur dans les industries du verre et de la céramique, avec des garanties minimales obligatoires pour tous les salariés, dans toutes les entreprises, quel que soit leur statut. Face à la chaleur industrielle et aux canicules, il faut des droits nouveaux, des moyens concrets et un vrai pouvoir d'intervention des représentants du personnel.

**La santé des travailleuses et travailleurs ne doit jamais être
une variable d'ajustement de la production.**

Avec la CGT, organisons-nous pour imposer des protections immédiates !



Contacts

☎ 01.55.82.85.39

✉ federation@verreceram-cgt.fr

🌐 www.verreceram-cgt.fr